

Avis aux organisations participantes et aux membres



Le 20 janvier 2009

2009-004

Avis de modification des droits de négociation Rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de TMX

Groupe TMX inc. a le plaisir d'annoncer le lancement de son premier programme incitatif pour opérations sur la catégorie des actifs croisés qui sera intégré au barème de droits de Marchés boursiers TSX à compter du 1^{er} février 2009. Ce programme incitatif est conçu pour alléger les opérations de couverture des mainteneurs de marché d'options sur FINB, ainsi que pour favoriser l'augmentation des opérations sur FINB et des opportunités d'inscriptions à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de Montréal (« MX »).

Le programme de rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de Groupe TMX offre aux mainteneurs de marché d'options sur FINB des incitatifs pour qu'ils couvrent leurs activités de négociation à la Bourse de Montréal au moyen de positions au comptant à la Bourse de Toronto. Chaque contrat d'option sur FINB négocié à la Bourse de Montréal par le mainteneur de marché désigné produira 60 crédits de 0,0035 \$ par action en compensation des droits de négociation de FINB à la Bourse de Toronto. Les crédits obtenus par la firme de mainteneur de marché d'options de FINB ou par l'organisation participante agissant à titre de courtier initiateur auprès du mainteneur de marché d'option de FINB seront inclus sur la facture de négociation de la TSX et utilisés pour compenser d'autres droits de négociation encourus par la firme.

L'élaboration de cette nouvelle subvention des opérations de maintien de marchés d'options sur FINB pour la catégorie des actifs croisés vient soutenir plus avant les efforts de Groupe TMX en vue de



Annulations d'une garantie d'exécution minimale (MGF) :	100 \$ par annulation Facturé au participant qui est responsable de l'annulation d'une transaction MGF
MGF et exécution de lots irréguliers :	0,0039 \$ par action pour les titres à cours élevé 0,0010 \$ par action pour les titres à faible cours S'applique aux transactions exécutées contre le service d'exécution garantie du mainteneur de marché
Conditions de règlement spécial :	0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00 \$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu post-ouverture et elles sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription :	Côté actif – 1/40 ^e de 1 % de la valeur de la transaction – maximum de 50 \$ / transaction, droit minimum 0,50 \$ / transaction Côté passif – Aucun frais Transactions croisées intentionnelles et transactions d'ouverture – 1/80 ^e de 1 % de la valeur / côté jusqu'à un maximum de 50 \$ / transaction
Billets/Débitures :	0,10 \$ par 1 000 \$ de valeur / côté
Titres convertibles :	Chaque transaction (incluant les transactions croisées intentionnelles) est facturée à un tarif fixe de 2,00 \$ / côté

Bourse de croissance TSX	Droits
Droits de base :	750 \$ par mois par membre
Transactions d'ouverture :	0,0012 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 60,00 \$ par côté

Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX	Droits du marché continu après l'ouverture
Barème des titres à faible cours :	Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le prix de négociation est inférieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ¹	Droit / Action
Volume mensuel actif : X < 62,5 M actions ²	0,0008 \$
Volume mensuel actif : 62,5M < X < 125 M actions	0,0007 \$
Volume mensuel actif : X > 125 M	0,0006 \$

¹ S'applique uniquement aux actions actives.

² Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Crédits pour fournir de la liquidité ³	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X < 62,5 M actions ⁴	0,0001 \$
Volume mensuel passif : 62,5M < X < 125 M actions	0,0002 \$
Volume mensuel passif : X > 125 M actions	0,0003 \$

³ S'applique uniquement aux actions passives.

⁴ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

Barème des titres à cours élevé :
Transactions sur le marché continu après l'ouverture pour tous les titres de la TSX/TSXV dont le prix de négociation est égal ou supérieur à 1 \$:

Droits pour demander de la liquidité ⁵	Droit / Action
Volume mensuel actif : X < 125 M actions ⁶	0,0037 \$
Volume mensuel actif : 125 M < X < 250 M actions	0,0035 \$
Volume mensuel actif : X > 250 M actions	0,0033 \$

⁵ S'applique uniquement aux actions actives.

⁶ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.



Crédits pour fournir de la liquidité ⁷	Crédit / Action
Volume mensuel passif : X 125 M actions ⁸	0,0029 \$
Volume mensuel passif : 125 M < X 250 M actions	0,0030 \$
Volume mensuel passif : X > 250 M actions	0,0031 \$

⁷ S'applique uniquement aux actions passives.

⁸ Les seuils de volume sont calculés selon le volume d'activité facturé pour des transactions sur le marché continu après l'ouverture.

- Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.
- Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est limité à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et limité à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.
- Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.
- Tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme.

Droits pour la plateforme d'impression croisée :

GRATUITS

Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Opérations hors circuits :

GRATUITES

Opérations de base, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX

Droits

Transactions

0,0005 \$ / action / côté
3,00 \$ par côté minimum / 50,00 \$ par côté maximum

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

Pour les précisions concernant le programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX, veuillez vous référer à l'[Avis aux organisations participantes et aux membres 2008-011](#).



Rabais à l'intention des mainteneurs de marché d'options sur FINB de TMX

Les mainteneurs de marché d'options sur FINB désignés qui négocient à la Bourse de Montréal les titres dont ils sont responsables peuvent obtenir des crédits afin de compenser les droits de négociations à la TSX.

Chaque contrat d'option sur FINB négocié par son mainteneur de marché produit 60 crédits d'une valeur unitaire de 0,0035 \$, qui sont appliqués en compensation des droits de négociation de FINB sous-jacents à la Bourse de Toronto.

Les crédits obtenus sont inclus sur la facture de négociation à la TSX expédiée à la firme du mainteneur de marché d'options sur FINB ou de l'organisation participante agissant à titre d'agent du mainteneur de marché d'options sur FINB.

Autres frais

Produit	TSX	TSXV	TSX et TSXV	
Connectivité (LANX)			Aucun frais ¹⁰	
Nouvelle certification STAMP / FIX			3 000 \$	
Installation – sessions groupées			500 \$ par groupe	
Transmission de données (TBF / CBF) : Organisation participante/Membre ¹⁰	9 000 \$ par mois	6 000 \$ par mois	12 500 \$ par moi	m17sessio6l